

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2909

14 décembre 2007

SOMMAIRE

AFI S.A.	139623	IBBlueprints S.A.	139617
ALL STAR Restaurants S.à r.l.	139610	Ikano Funds	139598
Amex International S.A.	139611	Institut Européen de Recherches et d'In-	
Angels Capital (Europe) S.à r.l.	139586	vestissements S.A.	139620
Axolia SA.	139630	Jada SA	139598
Beranie S.A.	139614	Larven S.A.	139611
Catamino Investments S.à r.l.	139615	Louvigny Property S.A.	139629
Champrosay Holding S.A.	139618	LSF Japan Investments I S.à r.l.	139600
Chorus Security Transport	139610	M2F	139599
Coiffure Mady s.à r.l.	139596	Mangart Holdings S.A.	139624
Crédit Agricole Asset Management Lu-		Manulife Global Fund	139623
xembourg S.A.	139618	Marena S.A.	139599
Dighomi Development Holdings	139596	Mayroy	139599
Drill-Tech-Fondations S.à r.l.	139632	Mingus S.A.	139609
EG S.A.	139612	Monticello Investment S.A.	139610
Eldolux	139615	Monticello Investment S.A.	139610
Elms Brook S.A.	139609	Nefidor Holding S.A.	139600
Esteban Invest II	139586	Saci S.à r.l.	139608
Euro-Assecura S.A.	139622	Shaftesbury Asset Management (Luxem-	
Eurobureau S.A.	139621	bourg) S.A.	139613
Europa Mobility S.A.	139616	Shaftesbury Investments (Luxembourg)	
EURX Beta Investment S.à r.l.	139598	S.à r.l.	139587
Financial Investment Patmers S.A.	139613	Sif S.A.	139612
Financial Ridge S.A.	139586	SNOW Participations S.A.	139616
FMC Trust Finance S.à r.l. Luxembourg		SNOW Participations S.A.	139616
.....	139597	SNOW Participations S.A.	139616
Foncière Topaze Luxembourg S.A.	139621	Superbond S.A.	139632
Golden Bird S.A.	139609	Systech S.à r.l.	139597
GPB Asset Management S.A.	139631	System Solutions Luxembourg S.A.	139609
Great Pacific Luxembourg S.à r.l.	139614	Technocopy Luxembourg S.à r.l.	139617
Grey & Sons Properties S.à r.l.	139617	Titan Devco Holding S.A.	139611
Guerdon Investments S.A.	139630	Topaze Luxembourg S.A.	139621
hela Lux	139586	Valfère S.A.	139596
House Limited S.à r.l.	139597	Vanirent S.A.	139596

Financial Ridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 49.401.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007138942/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04626. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Angels Capital (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 122.269.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138943/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02398. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Esteban Invest II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 113.768.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138944/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09039. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

hela Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.
R.C.S. Luxembourg B 32.950.

En vertu de l'article 256-1 LSC et de la garantie donnée par la société GESCHÄFTSFÜHRUNGSGESELLSCHAFT DISTRIBUTA BETEILIGUNGSVERWALTUNG bmH en faveur de sa filiale hela BETTEMBOURG s.a., les comptes annuels consolidés de la GESCHÄFTSFÜHRUNGSGESELLSCHAFT DISTRIBUTA BETEILIGUNGSVERWALTUNG bmH au 31 décembre 2006 et le rapport du réviseur sur ces comptes consolidés ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007138973/802/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05591. - Reçu 68 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Shaftesbury Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.593.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixth day of November,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

SHAFTESBURY ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., a public limited liability company («société anonyme») established and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.884; represented by Mr Jérôme Bouclier, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 5 November 2007.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Corporate Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of SHAFTESBURY INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of

any shares, which the Company may redeem on a pro-rata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Management, Statutory Auditors

Art. 9. Management. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the «Board of Managers»).

Each Manager is appointed for an unlimited duration by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, set (s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require so.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of

Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Art. 12. Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Manager or, as the case may be the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the single signature of any Manager.

Art. 17. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Managers or, as the case may be by the Board of Managers to the shareholders.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the thirtieth day of the month of May at 9 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January in every year and ends on the last day of the month of December.

Art. 23. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
SHAFTESBURY ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.	12,500.-	500	12,500.-
Total:	12,500.-	500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2007.

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1) The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of managers and to appoint the following persons for an unlimited duration:

- Mr Ulrich Ritter, Director, born in Dortmund (Germany) on 8 Mars 1958, professionally residing at 49/53, avenue des Champs-Élysées, 75362 Paris, France;

- Mr Christophe Fasbender, Director, born in Arlon (Belgium), on 6 December 1977, professionally residing in 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2) The sole shareholder resolved to set the registered office of the Company at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six novembre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

SHAFTESBURY ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 104.884;

représentée par M. Jérôme Bouclier, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 novembre 2007.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dûment représenté, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination Sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination SHAFTESBURY INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie

par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital Social, Parts Sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat au prorata des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant (s)»). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Chaque Gérant est nommé sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou en tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, adoptée par voie circulaire et exprimée par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un) ainsi que par les Gérants présents ou leur représentants. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un Gérant.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils

resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera transmis par les Gérants, ou, le cas échéant le conseil de Gérance aux associés.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par les Gérants, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le trentième jour du mois de mai à neuf heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas

excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci- après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts Sociales	Libération (EUR)
SHAFTESBURY ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.	12.500,-	500	12.500,-
Total:	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.800,- Euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de décembre 2007.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes pour une durée illimitée:

- M. Ulrich Ritter, Administrateur, né à Dortmund (Allemagne) le 8 mars 1958, résidant professionnellement au 49/53, avenue des Champs-Élysées, 75362 Paris, France;

- M. Christophe Fasbender, Administrateur, né à Arlon (Belgique), le 6 décembre 1977, résidant professionnellement au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2) L'associé unique décide de fixer le siège social à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Bouclier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, Relation: LAC/2007/34629. — Reçu 125 euros.

Le Releveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007138857/211/496.

(070160967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Vanirent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 38.411.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST
Avocats
Signature

Référence de publication: 2007138950/4286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05810. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Coiffure Mady s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9184 Schrondeweiler, 19, rue Geischleid.
R.C.S. Luxembourg B 91.826.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138951/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05309. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Dighomi Development Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 129.448.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 20 novembre 2007 que:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, a transféré le 20 novembre 2007 l'intégralité de ses parts sociales cinq cent (500) à TGC DEVELOPMENT HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007139064/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05367. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Valfère S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 123.875.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
qui s'est tenue en date du 2 novembre 2007 à 18.00 heures à Luxembourg*

Première résolution

L'assemblée générale ratifie et confirme la nomination définitive en tant qu'administrateur Stefania Tomasini, réviseur d'entreprises, résident professionnellement à Milan, Italie, Via Camperio, n.9.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin en même temps que celui des autres membres du conseil d'administration, à savoir lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

139597

(Omissis)

Pour copie conforme
Pour le conseil d'administration
M. Sterzi / F. Docchio
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007139062/1142/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05606. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

House Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8356 Garnich, 19, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 73.703.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 novembre 2007 que:

Madame Helga Wempe J.W. a été révoquée de sa fonction de gérante de la société avec effet immédiat, et remplacée par Monsieur Sjoerd Dijkstra demeurant à Rottum, Binnendijk 17, NL-0461, Pays-Bas.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007139074/1161/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06861. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

FMC Trust Finance S.à r.l. Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 62.969.

—
Auszug der Beschlussfassungen der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 7. September 2007

Die ordentliche Gesellschafterversammlung beschloss, das Mandat von KPMG AUDIT S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer als Abschlussprüfer bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung im Jahre 2008 zu verlängern.

Die ordentliche Gesellschafterversammlung beschloss, den Geschäftssitz der Gesellschaft von L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, nach L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St André, zu verlegen, mit Wirkung zum 1. August 2007.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. November 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007139027/280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04184. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Systech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4810 Rodange, 8, rue du Clopp.

R.C.S. Luxembourg B 132.110.

—
EXTRAIT

Les associés ont pris la décision suivante:

Le siège social de la société est transféré, avec effet immédiat, de L-4837 Rodange, 1, rue Marie Adélaïde à L-4810 Rodange, 8, rue du Clopp.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 15 novembre 2007.

SYSTECH SARL

Signatures

Référence de publication: 2007139028/514/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Jada SA, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.369.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 septembre 2007 que, suite à la démission du liquidateur, MARBLE MANAGEMENT LTD, Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée nouveau liquidateur pour terminer le mandat du liquidateur démissionnaire.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007139052/535/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03628. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

EURX Beta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 128.621.

—
Il résulte du contrat de cession de parts sociales daté du 5 novembre 2007 que l'associé unique de la Société, EURX PROPERTIES SCA, a cédé l'entière des parts sociales qu'il détenait dans la Société, à savoir 500 parts sociales, à EURX HRE INVESTMENT Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.027.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007139059/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05498. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Ikano Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 68.837.

—
Le Registre de Commerce et des Sociétés est prié de procéder à la modification suivante au Registre de IKANO FUNDS (R.C.S. Luxembourg B 68.837).

Le nouveau domicile de Monsieur Jan Backbro est Gartenhofstrasse 6, CH-8004 Zurich, Switzerland (précédemment domicilié à 20 Barglaan, NL-2333 CT Leiden, Pays-Bas).

139599

Bertrange, le 8 novembre 2007.

Pour IKANO FUNDS

L. Beelen

Référence de publication: 2007139054/1177/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Marena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.373.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 novembre 2007 que Mademoiselle Sandra Bortolus, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Madame Danièle Martin, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007139058/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03620. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Mayroy, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 48.865.

—
EXTRAIT

Les représentants permanents des administrateurs personne morale de la Société sont les suivants:

1) le représentant permanent de BEECH TREE S.à.r.l. est Monsieur Alain Béguin, demeurant au 12, rue Jules Claretie, F-75116 Paris, France,

2) le représentant permanent de BEE MASTER HOLDING BV est Monsieur Simon Morris, demeurant 8-10, rue d'Italie, PO Box 3941, 1211 Genève 3, Suisse, et

3) le représentant permanent de CAMILIA HOLDING BV est Monsieur Henri Beaufour, demeurant au 19, Kensington Square, Londres, W8 5HH, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Pour la société

A. Flochel

Référence de publication: 2007139081/260/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05920. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

M2F, Société Anonyme.

Siège social: L-1354 Luxembourg, 10, allée du Carmel.

R.C.S. Luxembourg B 113.411.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2007

L'assemblée générale a pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée générale nomme en remplacement de Monsieur Ewald Feltes, 31, rue Paul Binsfeld, L-8119 Bridel, Madame Nadine Feltes, demeurant 29, rue du Kirchberg, B-6781 Selange, en tant que nouvel administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE DES P.M.E., Société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2007139050/514/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06423. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Nefidor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.353.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 novembre 2007 que Mademoiselle Sandra Bortolus, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Madame Danièle Martin, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007139053/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03627. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

LSF Japan Investments I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 716.750,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 126.427.

—
In the year two thousand and seven, on the tenth of October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91.796 (the Shareholder), here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on October 9th, 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF JAPAN INVESTMENTS I S.à.r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 126.427, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, dated 22 Mars 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1098 of 8 June 2007, amended by a deed of Maître Martine Schaeffer, dated 3 October 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Conversion of one share of the Company into a preferred share and redenomination of the remaining shares of the Company into ordinary shares;
2. Decision to amend and restate the articles of association;
3. Decision to accept the resignation of the managers and to appoint Mr Alain Heinz as independent manager of the Company; and

4. Decision to confer signatory powers to Mr Philippe Detournay, with professional address at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, on the Company's bank account for any transactions not exceeding EUR 5,000.- (five thousand euro).

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Company's share capital is currently represented by 5,734 (five thousand seven hundred and thirty-four) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each.

The Shareholder resolves to convert one share of the Company into a preferred share giving its holder the right to a preferred dividend of EUR 10.- (ten euros) per year. The preferred dividend will be paid out if distributable profits exist and will be cumulated if no distributable profits are available in a given year. This preferred share will however not participate in the ordinary profits of the Company, meaning that it will not have a right to the ordinary dividends, if any, which will be shared only among the ordinary shares. It will not participate in the distribution of any liquidation surplus. The preferred share has ordinary voting rights.

The remaining 5,733 (five thousand seven hundred and thirty-three) shares of the Company are redenominated into ordinary shares.

Second resolution

The Shareholder decides to amend and restate the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution and to state that the Company is a sole purpose company. The articles of association shall thus read henceforth in their English version as follows:

Art. 1. There exists among the subscriber and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (the Company).

Art. 2. The object and the sole purpose of the Company is:

(a) to acquire, own, manage, finance and dispose of (i) the equity interest in JINGUMAE 6-CHOME LEASE MANAGEMENT KK, (JLM), a Japan kabushiki kaisha, and (ii) the equity interests in JINGUMAE 6-CHOME CAPITAL TMK, (TMK), a Japan tokutei mokuteki kaisha, which may acquire real estate assets and/or beneficial interests in trusts holding real estate assets in Japan, and the assets owned by TMK (JLM, TMK and the assets owned by TMK are collectively referred to as the Investment), and to enter into and comply with the agreements in relation to this share ownership and the assets to which it is a party. The Company will remain a single purpose entity at all times until the redemption in full of those certain bonds issued by TMK (the Specified Bonds) and purchased by DEUTSCHE BANK AG, Tokyo Branch, pursuant to that certain bond purchase agreement dated on or about 11 October 2007 (the Bond Purchase Agreement). The Company is restricted to the foregoing objects, and no other objects may be engaged in by the Company, but for the avoidance of doubt, the Company is permitted, in furtherance of the Investment, to do the following:

1. to exercise and enforce all rights and powers conferred by or incidental to the equity interests in JLM and TMK, including, without prejudice to the generality of the foregoing, all such powers of veto or control as may be conferred by virtue of the holding by the Company of such membership interest and equity interests, respectively;

2. to enter into, execute or deliver, and to cause JLM and TMK to enter into, execute or deliver, all documents, instruments, agreements, guarantees, certificates or mortgages evidencing, securing or relating to the Bond Purchase Agreement and/or the Specified Bonds (collectively, the Financing Documents); and

3. to carry on any other activities and do or perform any such acts, matters or things and enter into such other instruments or agreements in furtherance of, or related or incidental to, the foregoing objects, or which in the opinion of any manager of the Company or any attorney-in-fact of the Company be considered necessary or desirable for the purpose of compliance with any condition precedent or the coming into effect or otherwise giving effect to, consummating or completing or procuring the performance and completion of all or any of the transactions contemplated by or referred to in all of the Financing Documents, and to engage in any other activity permitted to companies under the laws of Luxembourg but only to the extent that such activity is necessary, expedient, incidental or conducive to the accomplishment of the foregoing object.

(b) Subject to section (c) of this Article 2, the Company shall have all powers necessary, convenient or incidental to accomplish its purposes set forth in section (a) of this Article 2.

(c) In order to remain at all times a single purpose entity until the redemption in full of the Specified Bonds pursuant to the Financing Documents, the Company shall except as otherwise permitted by Financing Documents:

1. not engage in any business unrelated to its interest in JLM or TMK, or the ownership interests in the assets owned by TMK, and not have any assets other than those related to such interests.

2. not commingle its assets with those of any other entity.

3. not guarantee or become obligated for the debts of any other entity, or hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others, except as permitted by the Financing Documents.

4. not acquire obligations or securities of LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l., LONE STAR FUND V (U.S.), L.P., LONE STAR FUND V (BERMUDA), L.P., or any other sponsor under the Financing Documents except as permitted by the Financing Documents;

5. not pledge or collaterally assign its assets for the benefit of any entity other than the purchaser of the Specified Bonds, or make any loans or advances to any entity, other than as permitted in the Financing Documents;

6. maintain adequate capital in light of its contemplated business operations;

7. not incur any Indebtedness (as defined in the Financing Documents) other than indebtedness permitted under the Financing Documents;

8. have books, records, accounts, financial statements, stationery, invoices and checks which are separate and apart from those of any other person and prepare tax returns separately from any other person;

9. comply with all of the limitations on powers and separateness requirements which may be set forth in its organizational documentation as of the date of the Bond Purchase Agreement;

10. hold itself out as being a person separate and apart from each other person, conduct its business in its own name and correct any known misunderstanding actually known to it regarding its separate identity;

11. pay its own liabilities out of its own funds and make reasonable payments in respect of shared office space;

12. have no employees, but shall maintain a sufficient number of agents in lights of its contemplated business operations;

13. observe all applicable corporate or company formalities in all material respects;

14. maintain an arm's length relationship with any affiliate;

15. only have a single manager which is an «Independent Manager» (as defined in Article 12); and

16. not take, cause or allow, or authorise any single purpose entity in which it owns a direct or indirect interest to take, cause or allow any «Significant Action» (as defined in the Financing Documents) without the consent of its Independent Manager.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LSF JAPAN INVESTMENTS I S.à.r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 716,750.- (seven hundred sixteen thousand seven hundred and fifty euro) represented by 5,733 (five thousand seven hundred and thirty-three) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The preferred share or the preferred shares, as the case may be, are each entitled to a preferred and cumulative dividend of EUR 10.- (ten euro) a year and will not participate in the profit distribution mentioned in the preceding paragraph. Preferred shares do not participate in the distribution of any liquidation surplus.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who are considered as «Independent Managers» in accordance with the standards set forth below in this article 12 (the Independent Managers, or in the case of only one manager, the Independent Manager). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholders' meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

The Independent Manager must approve any Significant Action of the Company and of TMK and JLM.

Each Independent Manager shall not have been at the time of such individual's appointment, and may not have been at any time during the preceding five (5) years:

(a) a shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of TMK, the Company or any of their respective affiliates (other than his or her service as an independent director, independent manager and/or special member of an affiliate),

(b) a customer, supplier or other person who derives more than two percent (2%) of its purchases or revenues from its activities with TMK, the Company or any shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of TMK, the Company or any of their respective affiliates (other than his or her service as an independent director, independent manager and/or special member),

(c) to the actual knowledge of TMK, a customer, supplier or other person who derives more than two percent (2%) of its purchases or revenues from its activities with TMK, the Company or any shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of TMK, the Company or any of their respective affiliates in his or her service as an independent director, independent manager and/or special member,

(d) a person controlling or under common control with any such shareholder, unitholder, partner, customer, supplier or other person (other than his or her service as an independent director, independent manager and/or special member of an affiliate), or

(e) a member of the immediate family of any such shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, customer, supplier or other person. As used in this Article 12, the term «control» means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management, policies or activities of a person, whether through ownership of voting securities, by contract or otherwise.

For the purposes of these articles of association, the terms «manager» or «managers», as well as «board of managers» include the Independent Manager(s).

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

For all actions not considered as Significant Actions, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of a plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

If there is more than one manager, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which it owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10 August 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10 August 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Third resolution

The Shareholder acknowledges the resignation of Mr Philippe Detournay and Mr Benjamin D. Velvin III as managers of the Company with effect from today's date, and gives to the resigning managers discharge for the performance of their mandates until today's date.

The Shareholder resolves to appoint Mr Alain Heinz, with professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, as independent manager of the Company with effect from today's date and for an unlimited duration.

Fourth resolution

The Shareholder decides to confer signatory powers to Mr Philippe Detournay, with professional address at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, on the Company's bank account for any transactions not exceeding EUR 5,000.- (five thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796 (l'Associé), ici représentée par Maître Julie Chartrain-Hecklen, avocat, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF JAPAN INVESTMENTS I S.à.r.l. (la Société), une société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.427, constituée selon acte du notaire Maître André Schwachtgen, daté du 22 mars 2007, publié le 8 juin 2007 dans le numéro 1098 du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, modifié par acte du notaire Maître Martine Schaeffer daté du 3 octobre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion d'une part sociale de la Société en part sociale préférentielle et re-nomination du reste des parts sociales de la Société en parts sociales ordinaires;

2. Décision de modifier et refondre les statuts;
3. Décision d'accepter la démission des gérants et de nommer Monsieur Alain Heinz comme nouveau gérant indépendant de la Société; et
4. Décision de conférer pouvoir de signature sur le compte bancaire de la Société à Monsieur Philippe Detournay, ayant son adresse professionnelle au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, pour toutes transactions n'excédant pas EUR 5.000,- (cinq mille euros).

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est actuellement représenté par 5.734 (cinq mille sept cent trente-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

L'Associé décide de convertir une part sociale de la société en part sociale préférentielle, donnant ainsi à son détenteur le droit à un dividende préférentiel de EUR 10,- (dix euros) par an. Le dividende préférentiel sera versé si des bénéfices distribuables existent et fera l'objet d'un cumul en l'absence de bénéfices distribuables pour une année donnée. Cette part sociale préférentielle ne participe toutefois pas aux bénéfices ordinaires de la Société et ne se verra pas octroyer de dividendes ordinaires. Ceux-ci seront seulement partagés entre les parts sociales ordinaires. La part sociale préférentielle ne participera pas à la distribution d'un éventuel boni de liquidation. Elle dispose de droits de vote ordinaires.

Les 5.733 (cinq mille sept cent trente-trois) parts sociales restantes de la Société sont re-nommées en tant que parts sociales ordinaires.

Seconde résolution

L'Associé décide de modifier et de reformuler les statuts de la Société en vue de transposer les résolutions ci-dessus et en vue d'indiquer que la Société est une société à objet unique. Les statuts auront désormais la teneur suivante dans leur version française:

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes et entités qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la Société).

Art. 2. La Société a pour unique objet:

a) d'acquérir, de détenir, de gérer, de financer et de céder (i) les actions qu'elle détient JINGUMAE 6 CHOME LEASE MANAGEMENT KK. (JLM), société japonaise sous forme de kabushi kaisha (ii) les actions qu'elle détient dans JINGUMAE 6 CHOME CAPITAL TMK (TMK), société japonaise sous forme de tokutei mokuteki kaisha qui pourra acquérir des actifs immobiliers et/ou des intérêts dans des trusts détenant des actifs immobiliers au Japon, et les biens détenus par TMK (JLM, TMK et les biens détenus par TMK sont désignés comme l'Investissement) et de conclure, en tant que partie contractante, les contrats relatifs à cette détention d'actions et d'actifs, et de s'y conformer. La Société restera toujours un entité à objet unique, ce jusqu'au (l) remboursement total des obligations émises par TMK (les Obligations) et acquises par DEUTSCHE BANK TOKYO BRANCH, en vertu d'un contrat d'achat d'obligations daté du 11 octobre 2007 (le Contrat d'Achat d'Obligations). La Société est limitée à l'objet social énuméré ci-dessus et elle ne pourra s'engager dans aucun autre objet, sauf, pour éviter tout doute, en vue du développement de l'Investissement, la Société peut effectuer les opérations suivantes:

1. exercer et mettre en œuvre tous les droits et pouvoirs conférés par la propriété des actions de JLM et de TMK, y inclus, sans préjudice de la généralité de ce qui précède, tous les pouvoirs de veto ou de contrôle qui peuvent être conférés à la Société du fait de la détention de ces actions;

2. conclure, exécuter ou remplir, et faire en sorte que JLM et TMK concluent, exécutent ou remplissent leurs engagements sous tous documents, actes, contrats, certificats ou hypothèques prouvant, garantissant ou étant en relation avec le Contrat d'Achat d'Obligations et/ou les Obligations (collectivement, ci-après, les Documents de Financement);

3. effectuer toute autre activité et faire ou effectuer tous actes, affaires ou choses et entrer dans tous instruments ou conventions pour développer les objets précités ou liés ou accessoires aux objets précités, ou qui sont, dans l'opinion d'un gérant de la Société ou d'un mandataire de la Société considérés comme nécessaires ou souhaitables pour la conformité avec toute condition suspensive ou pour l'entrée en vigueur ou pour autrement donner effet à, parfaire, compléter ou causer l'exécution et l'achèvement de toutes les transactions ou de l'une des transactions envisagées par ou mentionnées dans les Documents de Financement et elle peut s'engager dans toute autre activité permise aux sociétés sous la loi luxembourgeoise, mais seulement dans la mesure où cette activité est nécessaire, opportune, rattachée à ou favorable à l'accomplissement de l'objet précité.

b) Dans les limites du point c) du présent Article 2., la Société a tous les pouvoirs nécessaires, opportuns ou accessoires à l'accomplissement des objectifs énoncés sous le point a) du présent Article 2.

c) En vue de rester une société à objet social unique jusqu'au remboursement des Obligations conformément aux Documents de Financement, la Société doit, sauf dans les cas expressément autorisés ou prévus par les Documents de Financement, ou conformément à ces Documents de Financement:

1. ne pas s'engager dans des affaires non liées à ses participations dans JLM ou TMK ou sa participation indirecte dans les avoirs détenus par TMK et ne pas détenir des avoirs autres que ceux liés à cette participation;

2. ne pas mélanger ses avoirs à ceux d'une autre société affiliée;
 3. ne pas garantir ou être tenue des dettes d'une entité autre que TMK ou mettre à disposition son crédit pour satisfaire les obligations de tiers, sauf les cas expressément autorisés sous les Documents de Financement;
 4. ne pas acquérir des participations dans LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l., LONE STAR FUND V (U.S.), L.P., LONE STAR FUND V (BERMUDA), L.P., ou tout autre promoteur dans le cadre des Documents de Financement, sauf si permis par les Documents de Financement;
 5. ne pas gager ses avoirs au profit d'une entité autre que l'acheteur des Obligations ou consentir des prêts ou avances à une autre entité sauf dans les cas autorisés par les Documents de Financement;
 6. maintenir un capital social adapté aux affaires envisagées;
 7. ne pas contracter de dettes autres que les dettes autorisées par les Documents de Financement;
 8. tenir des livres, registres, comptes, états financiers, papiers, factures et chèques qui sont séparés et distincts de ceux de toute autre personne;
 9. être en conformité avec toutes les limitations de pouvoir et critères de séparation qui sont déterminés dans ses statuts à la date du Contrat d'Achat d'Obligations;
 10. apparaître comme une personne à part et distincte de toute autre personne, exercer en son nom propre et clarifier tout malentendu dont elle aurait connaissance et qui serait lié à son identité propre;
 11. payer ses propres dettes avec ses propres fonds et faire des paiements raisonnables pour des surfaces de bureau partagées;
 12. ne pas avoir d'employés, mais maintenir un nombre suffisant de représentants en vue des affaires envisagées;
 13. observer toutes les formalités applicables aux sociétés à tous égards;
 14. maintenir des relations conformes aux pratiques du marché avec des sociétés liées;
 15. n'avoir que des gérants qui sont des «Gérants Indépendants» (tels que définis à l'article 12 des présents statuts);
- et
16. ne pas effectuer, ni provoquer, ni autoriser d'action reprise dans la définition de «Significant Action» (action importante, Action Importante), telle que définie dans les Documents de Financement, ni faire en sorte qu'une société ayant un objet social unique et dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect effectue, provoque ou autorise une telle action sans l'accord de son Gérant Indépendant.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de LSF JAPAN INVESTMENTS I S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans un autre endroit, dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 716.750,- (sept cent seize mille sept cent cinquante euros) représenté par 5.733 (cinq mille sept cent trente-trois) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

La ou les parts sociales préférentielles donnent droit chaque année à un dividende préférentiel et cumulatif de EUR 10,- (dix euros) et ne participeront pas à la distribution de bénéfices mentionnée au paragraphe précédent. Les parts sociales préférentielles ne participeront pas à la distribution d'un quelconque boni de liquidation.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui sont considérés comme des «Gérants Indépendants» conformément aux indications ci-dessous à l'article 12 (les Gérants Indépendants ou, s'il n'y a qu'un seul gérant, le Gérant Indépendant). Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas

besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Le Gérant Indépendant doit approuver toute Action Importante de la Société et de TMK et de JLM.

Aucun Gérant Indépendant ne sera, au moment de sa nomination ou n'aura été, à aucun moment au cours des cinq (5) années précédentes:

(a) un associé, un investisseur, administrateur, agent représentant, employé, associé, mandataire ou conseiller de TMK, de la Société ou d'une de leurs sociétés affiliées respectives (autre que sa fonction d'administrateur indépendant, gérant indépendant et/ou membre spécial d'une société affiliée),

(b) un client, fournisseur ou toute autre personne dont plus de 2% des achats ou revenus proviennent de ses activités avec TMK, la Société ou avec tout associé, investisseur, administrateur, agent représentant, employé, associé, mandataire ou conseiller de TMK, de la Société ou d'une de leurs sociétés affiliées respectives (autre que sa fonction d'administrateur indépendant, gérant indépendant et/ou membre spécial d'une société affiliée),

(c) à la connaissance de TMK, un client, fournisseur ou toute autre personne dont plus de 2% des achats ou revenus proviennent de ses activités avec TMK, avec la Société ou de ses activités avec tout associé, investisseur, administrateur, agent représentant, employé, associé, mandataire ou conseiller de TMK, de la Société ou d'une de leurs sociétés affiliées respectives en tant que administrateur indépendant, gérant indépendant et/ou membre spécial d'une société affiliée,

(d) une personne contrôlant ou étant contrôlée par l'un de ces actionnaires, investisseurs, associés, clients, fournisseurs ou autre personne (autre que sa fonction d'administrateur indépendant, gérant indépendant et/ou membre spécial ou affilié), ou

(e) un membre de la famille proche de l'un de ces actionnaires, investisseurs, administrateurs, agents représentants, employés, associés, clients, fournisseurs ou tout autre personne. Tel qu'utilisé dans cet article 12, le terme «contrôle» signifie la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou d'influencer la gestion, les politiques ou activités d'une personne, que ce soit par le biais de la détention de titres avec droit de vote, contrat ou autrement.

Pour les besoins de ces statuts, les termes «gérant» ou «gérants», ainsi que «conseil de gérance» incluent le ou les Gérants Indépendants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Pour toutes les actions non considérées comme Actions Importantes, en cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, et confirmer le vote par écrit. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut en prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Troisième résolution

L'Associé prend connaissance de la démission de M. Philippe Detournay et M. Benjamin D. Velvin III de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet immédiat, et donne quitus aux gérants démissionnaires pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date d'aujourd'hui.

L'Associé décide de nommer gérant indépendant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Alain Heinz, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé décide de conférer pouvoir de signature sur le compte bancaire de la Société à M. Philippe Detournay, ayant son adresse professionnelle au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, pour toutes transactions n'excédant pas EUR 5.000,- (cinq mille euros).

Le notaire soussigné, qui connaît et parle la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007. LAC/2007/31484. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007138890/5770/466.

(070161017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Saci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 84.935.

Le bilan de la société au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138949/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05871. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Mingus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 83.700.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007138940/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04628. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Elms Brook S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 62.510.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007138941/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04597. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Golden Bird S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 99.456.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138946/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09034. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

System Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.202.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007138948/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02617. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

ALL STAR Restaurants S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 2, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 59.130.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138952/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05311. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Chorus Security Transport, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 28.001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007138960/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02604. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Monticello Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société MONTICELLO INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007138970/1138/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05654. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Monticello Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société MONTICELLO INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007138971/1138/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05642. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Amex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 43.969.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007138972/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03866. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Larven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.735.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 29 octobre 2007

L'actionnaire unique accepte les démissions de Monsieur Erik Linder-Aronson, administrateur de sociétés, demeurant au 29 Tegnergatan in S-11140 Stockholm, Suède et de Madame Brigitta Pettersson, institutrice, demeurant 6, RosensVäg à S-13237 Saltsjö Boo, Suède de leur poste d'administrateur de la société.

Conformément à la modification du 25 août 2006 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 et suite à la décision prise par les actionnaires en date du 12 juin 2007, l'actionnaire unique décide de réélire Monsieur Lars O. Pettersson, président de sociétés, demeurant 6, RosensVäg à S-13237 Saltsjö Boo, Suède au poste d'administrateur unique de la société. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2007.

CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg est réélu au poste de commissaire aux comptes de la société. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007138913/655/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03764. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Titan Devco Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 71.168.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 21 décembre 2006, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société TITAN DEVCO HOLDING S.A. dont le siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, a été dénoncé en date du 13 août 2003.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Tanja Colbett, avocat, demeurant à Luxembourg.

M^e T. Colbett
Le liquidateur

Référence de publication: 2007139012/8338/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07301. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Sif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 33.903.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration
D. Murari / O. Conrard
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007139093/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01383. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

EG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 81.527.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Roberto Piatti, comptable, avec adresse professionnelle 49, Corso Garibaldi à I-20121 Milan et de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007138907/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03677. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Shaftesbury Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.884.

—
EXTRAIT

A. des décisions prises par le conseil d'administration du 14 septembre 2007

Monsieur David Davies a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de la réunion du conseil d'administration qui se tiendra le premier trimestre 2009.

B. des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 30 octobre 2007

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Monsieur Christophe Fasbender a été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. Monsieur David Davies a été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. Monsieur Philippe Camus a été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. Monsieur Bernd Haggemüller a été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

6. Monsieur Carl Speecke n'a pas été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie A.

7. Madame Laurel Polleys, directrice, née à Rhode Island (Etats-Unis d'Amérique), le 23 juillet 1960, demeurant à 1206 Genève (Suisse), 3 A, avenue Eugène Pittard, a été nommée comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SHAFTESBURY ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007139044/29/33.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05948. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Financial Investment Patmers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 33.126.

*Extrait procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société
en date du 19 octobre 2007 à 10h00*

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Frédéric Deflorenne de son mandat de commissaire aux comptes;
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société DATA GRAPHIC S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, RCS Luxembourg n° 42.166.

Le mandat du commissaire nouvellement nommé prendra fin l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

GODFREY-HIGUET

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007138916/4286/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01746. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Beranie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 100.054.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prise par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 septembre 2007 que:

- les démissions de M. Marc Muller, M. Jean-Marc Faber et Mme Pascale Loewen de leurs fonctions d'administrateur de la société ont été acceptées;

- M. Denis Bour, expert-comptable, né le 19 août 1961 à Metz (France), M. Alain Gouverneur, expert-comptable, né le 16 décembre 1969 à Libramont (Belgique), et M. Didier Simon, expert-comptable, né le 8 mars 1971 à Aye (Belgique), tous les trois demeurant professionnellement au 2, rue Wilson, L-2732 Luxembourg, ont été élus fonctions d'administrateur de la société pour un mandat d'une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013,

- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., établie et ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée,

- Mme Heike Heinz, employée privée, née le 24 juillet 1969 à Trèves (Allemagne), demeurant professionnellement au 2, rue Wilson, L-2732 Luxembourg, a été élue aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société, pour un mandat d'une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

- le siège social de la société a été transféré du 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2, rue Wilson, L-2732 Luxembourg.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007138988/717/32.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03584. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Great Pacific Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 47.280,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 99.675.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue au siège social en date du 24 août 2007 de la société GREAT PACIFIC LUXEMBOURG S.à.r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant B suivant en date du 24 août 2007:

Monsieur Patrick Van Denzen né le 28 février 1971 à Geleen, Pay-Bas, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 24 août 2007:

Madame Pamela Valasuo, née 26 mai 1975 à Borgå, Finlande demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GREAT PACIFIC LUXEMBOURG S.à.r.l.

M. Dijkerman

Gérant B

Référence de publication: 2007138920/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05512. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Eldolux, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 53.054.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 24 septembre 2007

1. Le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Claeys n'a pas été renouvelé.
2. Le mandat d'administrateur de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. n'a pas été renouvelé.
3. Le mandat d'administrateur de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. n'a pas été renouvelé.
4. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
6. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
7. La société anonyme H.R.T. REVISION S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 51.238 avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
8. Monsieur Eric Magrini a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ELDOLUX

P. Longo / E. Magrini

Référence de publication: 2007139098/29/32.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05467. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Catamino Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.069.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique datées du 16 novembre 2007

1. Le nombre de gérants a été augmenté de 1 à 2.
2. En remplacement de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., gérant démissionnaire, Monsieur Carl Specke, né à Kortrijk (Belgique) le 5 mars 1964, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et Monsieur Claus Madsen, né à Nakskov (Danemark) le 8 juin 1950, ayant son domicile à DK-3450 Allerød (Danemark), Røglevænget 82, ont été nommés gérants pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par leur signature conjointe.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CATAMINO INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007138931/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05922. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

SNOW Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 89.786.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007138937/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04637. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Europa Mobility S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 28.134.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du novembre 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société anonyme EUROPA MOBILITY S.A., (R.C.S. N° B 28.134), ayant eu son siège social à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, a été dénoncé en date du 3 septembre 2001;

Suivant ce même jugement, ont nommée juge-commissaire Madame Claudine De La Hamette, 1^{er} juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur M^e Martine Lauer, avocat à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

M. Lauer

Le liquidateur

Référence de publication: 2007138979/3207/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05400. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

SNOW Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 89.786.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007138938/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04640. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

SNOW Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 89.786.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007138939/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04642. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

IBBlueprints S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.719.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et lors du conseil d'administration en date du 6 novembre 2007

1. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur Hans De Graaf, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
4. Mademoiselle Nancy Bleumer, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
5. Monsieur Lourens De Beer a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IBBlueprints S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007138977/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05696B. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Technocopy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 116.451.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138945/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09036. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Grey & Sons Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 110.587.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007138947/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09030. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Crédit Agricole Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.804.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2007

En date du 10 avril 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reconduire le mandat d'administrateur de Messieurs Paul-Henri de La Porte du Theil, Jean-François Abadie, Philippe Zaouati, Etienne Clément, Jean-Yves Glain, Gilles Martinengo, Guillaume Abel et Jean-Jacques Bensoussan pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

- de reconduire le mandat d'Administrateur délégué à la gestion journalière de Monsieur Guillaume Abel, CAAN, 90, boulevard Pasteur, F75015 Paris pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

- de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de Commissaire pour une durée d'un an expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

G. Abel

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2007138986/1024/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10375. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Champrosay Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 112.808.

L'an deux mille sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CHAMPROSAY HOLDING S.A. (numéro d'identité 2005 40 03 928), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 112.808, issue de la scission de la société anonyme holding CUP INVESTMENT S.A., constituée suivant acte notarié reçu en date du 21 juin 1989, publié au Mémorial C numéro 320 du 8 novembre 1989, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu sous seing privé en date du 20 avril 2001, publié au Mémorial C, numéro 1170 du 3 août 2002, laquelle scission a été approuvée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 18 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 563 du 17 mars 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Danielle Braune, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, avec effet au 12 octobre 2007.

2) Modification de l'exercice social et de la date de l'assemblée générale annuelle.

3) Modifications afférentes des statuts de la société.

4) Acceptation des démissions, en date du 12 octobre 2007, des administrateurs Marc Schintgen, ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., KITZ S.A. et Michal Wittmann.

5) Acceptation de la démission, en date du 12 octobre 2007, du commissaire aux comptes ALPHA EXPERT S.A.

6) Nomination de Madame Ingrid Hoolants et des sociétés A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée et TAXIOMA S. à r.l. comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 12 octobre 2007, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2010.

7) Nomination de Monsieur Paul Janssens comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter du 12 octobre 2007, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2010.

8) Constat que les administrateurs et le commissaire aux comptes sortants n'ont pas soumis aux actionnaires leurs rapports respectifs relatifs aux exercices se clôturant au 30 septembre 2006 et au 30 septembre 2007.

9) Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2006 et au 30 septembre 2007 basée sur les documents comptables.

10) Affectation du résultat au 30 septembre 2006: report de la perte qui se chiffre à € 5.955,85.

11) Affectation du résultat au 30 septembre 2007: affectation de 5% du bénéfice qui s'élève à € 7.401,72 à la réserve légale de la société et report du solde.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, à compter du 12 octobre 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social qui commencera le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} octobre 2007 se terminera le 31 décembre 2007.

Afin de tenir compte de la présente résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer désormais la date de l'assemblée générale annuelle au troisième vendredi du mois de mai à 11.00 heures et de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de mai à 11.00 heures à Strassen, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs Marc Schintgen et Michal Wittmann et des sociétés anonymes ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. et KITZ S.A. comme administrateurs de la société, à compter du 12 octobre 2007.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société anonyme ALPHA EXPERT S.A. comme commissaire aux comptes de la société, à compter du 12 octobre 2007.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 12 octobre 2007:

a) Madame Ingrid Hoolants, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

b) la société à responsabilité limitée A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

c) la société à responsabilité limitée TAXIOMA s.à r.l., ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2010.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul Janssens, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter du 12 octobre 2007.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2010.

Huitième résolution

L'assemblée constate que les administrateurs et le commissaire aux comptes sortants n'ont pas soumis aux actionnaires leurs rapports respectifs relatifs aux exercices se clôturant au 30 septembre 2006 et au 30 septembre 2007.

Neuvième résolution

L'assemblée approuve les comptes annuels au 30 septembre 2006 et au 30 septembre 2007, sur la base des bilans et comptes de pertes et profits établis par le conseil d'administration sortant.

Une copie desdits bilans et comptes de pertes et profits, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Dixième résolution

L'assemblée décide de reporter la perte figurant au bilan établi au 30 septembre 2006, à savoir € 5.955,85 (cinq mille neuf cent cinquante-cinq euros et quatre-vingt-cinq cents).

Onzième résolution

L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice clôturé au 30 septembre 2007, soit € 7.401,72 (sept mille quatre cent un euros et soixante-douze cents) comme suit:

- un montant de cinq pour cent (5%) du bénéfice, soit € 370,09 (trois cent soixante-dix euros et neuf cents) est affecté à la réserve légale;

- le solde, soit € 7.031,63 (sept mille trente et un euros et soixante-trois cents) est reporté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. M. Weber, D. Braune, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 25 octobre 2007. Relation: CAP/2007/2806. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 novembre 2007

A. Weber.

Référence de publication: 2007139179/236/115.

(070161945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

I.E.R.I., Institut Européen de Recherches et d'Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.202.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue au siège social de la société en date du 5 novembre 2007 à 18 heures

Première Résolution

Est nommé administrateur-délégué de la société, pour un mandat de quatre ans, Monsieur Jean-Paul Jung demeurant 56, rue d'Alsting à F-57350 Spicheren. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire 2010 statuant sur les comptes annuels 2009.

Deuxième Résolution

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de Monsieur Jean-Paul Jung, administrateur-délégué. En cas d'engagement de la société par deux administrateurs tel que stipulé à l'article 5, la co-signature de Monsieur Jean-Paul Jung est obligatoire. En cas de délégation par le conseil d'administration à un tiers, la signature de Monsieur Jean-Paul Jung est également obligatoire sur cette délégation de pouvoir.

139621

Strassen, le 8 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007138994/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04077. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Eurobureau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 13.027.

—
Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 5 novembre 2004 à 11h30

Extrait des décisions prises

1. L'assemblée décide de prolonger les mandats des administrateurs

Mr Oesch John, né le 2 octobre 1965 à Luxembourg, demeurant à L-6250 Scheidgen, 1, Cité au bois;

Mme Kieffer Martine, née le 15 janvier 1960 à Pétange, demeurant à L-2153 Luxembourg, 28, rue Antoine Meyer;

Mr Totaro Dino, né le 18 mars 1960 à Putignano (I), demeurant à L-5899 Syren, 10, rue Maeshiehl

et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

2. L'assemblée décide de prolonger le mandat de l'administrateur-délégué

Mr Totaro Dino, né le 18 mars 1960 à Putignano (I), demeurant à L-5899 Syren, 10, rue Maeshiehl

et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

3. L'assemblée décide de prolonger le mandat du commissaire aux comptes

GEFCO SA avec siège social à L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester

et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Fait à Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007138996/725/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

**Topaze Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Foncière Topaze Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.505.

L'an deux mille sept, le neuf novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FONCIERE TOPAZE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 872 du 9 septembre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 107.505.

L'assemblée est présidée par Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophia Gury, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas Lemerrier, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le

notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société FONCIERE TOPAZE LUXEMBOURG S.A. en TOPAZE LUXEMBOURG S.A., et modification subséquente de l'article premier des statuts.

2. Suppression de l'article six aliéna 2 des statuts de la société.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en TOPAZE LUXEMBOURG S.A., et dès lors, de modifier l'alinéa un de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} .(premier alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de TOPAZE LUXEMBOURG S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le second alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent, actionnaire ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Dumont, S. Gury, N. Lemercier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007. LAC/2007/35007. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007139197/227/59.

(070161679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Euro-Assecura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 39.976.

Auszug des Protokolls der Generalversammlung der Aktionäre vom 24. September 2007

Herr Dr. Alexander Lienau, Steuerberater, geboren in Krefeld (Deutschland) am 18. August 1955, beruflich wohnhaft in D-80336 München, Bavariaring, 29, ist bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007 als Kommissar wiedergewählt worden und Herr Dieter Bick, Verwalter von Gesellschaften, geboren in Müsch, am 8. April 1951, wohnhaft in D-50937 Köln, Kerpenerstrasse, 7, ist für denselben Zeitraum als Verwaltungsratsmitglied wiedergewählt worden.

Die Herren Herbert Kommer, Verwalter von Gesellschaften, geboren in D-Dümpelfeld, am 17. Juli 1948, wohnhaft in D-56727 Mayen, Ostbahnhofstrasse 51, und Christian Frenzel, Verwalter von Gesellschaften, geboren in D-Köln, am 7. August 1966, wohnhaft in D-51105 Köln, Poller Kircheweg, 65, sind in den Verwaltungsrat bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007 berufen worden, an Stelle der Herren Rüdiger Lang und Helmut Schmitt.

Die Ordentliche Generalversammlung der Aktionäre wird am 10. Juni 2008 stattfinden.

Luxembourg, den 23. Oktober 2007.

Für gleichlautende Mitteilung

Für *EURO-ASSECURA S.A.*

INTERAUDIT S.à r.l.

Unterschriften

Référence de publication: 2007138999/1261/25.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ09892. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Manulife Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 26.141.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui a eu lieu le 19 octobre 2007 à 11 heures dans les locaux de CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange

L'Assemblée approuve l'élection de:

- Monsieur Robert Allen Cook, résidant professionnellement 33 Hysan Avenue, The Lee Gardens, Causeway Bay, Hong Kong,

- Monsieur Yves Wagner, demeurant 13, route de Luxembourg, L-6910, Roodt-sur-Syre,

- et de Madame Cindy Forbes, demeurant 33 Hysan Avenue, The Lee Gardens, Causeway Bay, Hong Kong,

pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2008.

L'Assemblée approuve également la ré-élection de:

- Monsieur George T Yoxall, demeurant 98, Canford Cliffs Road, Poole, Dorset BH13 7AE, United Kingdom,

- Monsieur Christakis Partassides, résidant professionnellement 9-11, Phokionos Str., 1517 Nicosia, Cyprus,

- Monsieur Keith Walter, demeurant professionnellement MFC GLOBAL INVESTMENT MANAGEMENT, 200 Bloor Street East, North Tower 6th Floor, Toronto, Ontario M4W 1E5 Canada,

pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2008.

L'Assemblée approuve la ré-élection des Auditeurs («réviseur d'entreprises agréé») PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2008.

Pour le compte de MANULIFE GLOBAL FUND, SICAV

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

E. Ramponi

Référence de publication: 2007139244/1177/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01761. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

AFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 100.591.

Nom de la Société: AFI S.A.

Siège Social: 20, rue J.-P. Beicht - L-1226 Luxembourg

N° du Registre de Commerce: B numéro 100.591

Décision prise par le Conseil d'Administration en date du 15 octobre 2007:

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer l'adresse du siège social de la société de son adresse 20, rue J.-P. Beicht L-1226 Luxembourg vers le 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139008/1921/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05296. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Mangart Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.633.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six octobre.

Par devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch/Alzette

ont comparu:

M. Claudio Zampa, consultant, né le 14 décembre 1962 à Udine, Italy, demeurant à Villa Helvetia CH 6914 Carona Switzerland, ici représenté par Madame Sofia Afonso-da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, la prédite procuration restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

MANGART HOLDINGS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans tous autre endroit du Luxembourg, par une décision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra en outre établir des succursales ou bureau aussi bien dans le Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (€ 50.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille euros (€ 500.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propiété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux Administrateurs dont nécessairement celle de l'Administrateur-Délégué, ou par la signature individuelle d'un Administrateur ou d'un mandataire de la Société dûment autorisé à cette fin, ou par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le Conseil d'Administration ou son représentant, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Si il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

M. Claudio Zampa, prénommé, cinq cents actions	500
Total: cinq cents actions	500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de cinquante mille euros (€ 50.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille deux cents euros (€ 2.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

a) Monsieur Claudio Zampa, consultant, né le 14 décembre 1962 à Udine, Italy, demeurant au Villa Helvetia CH6914 Carona, Suisse.

b) Monsieur Cédric Raths, employé privé, né le 9 avril 1974 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement au 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

c) Monsieur Edward Greco, avocat, né le 12 avril 1969 à Londres, Royaume Uni, demeurant à Via Montalbano 9 CH6925 Collina D'Oro, Suisse.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.à.r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous B 33.065

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2013.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on October twenty-sixth.

Before Notary Francis Kessler, having his official residence at Esch/Alzette,

The following appeared:

Mr Claudio Zampa, consultant, born on December 14, 1962 at Udine, Italy, with address at Villa Helvetia CH 6914 Carona Switzerland, here represented by Mrs Sofia Afonso-da Chao Conde, private employee, residing in Differdange, by virtue of a proxy given under private seal.

After being initialled *ne varietur* by the appearer and the Notary acting in this matter, the aforesaid power of attorney shall remain annexed to the present act for the purpose of being formalized therewith.

Which appearing person, represented as aforesaid, requested the undersigned Notary to document as follows the statutes of a *société anonyme* (public limited company) which he incorporates.

Art. 1. A *société anonyme* (public limited company) under the name of MANGART HOLDINGS S.A. is hereby formed between the appearer and all those who shall become owners of the shares hereinafter created.

Art. 2. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved in anticipation by resolution of the General Meeting passed in the manner laid down for amendments to the statutes.

Art. 3. The Company's seat shall be established at Luxembourg.

In the event that extraordinary events of a political, economic or social nature liable to jeopardize normal business at the seat of the Company or ready communications with the seat or between the seat and places abroad take place or are imminent, the seat may be transferred provisionally to a foreign country until such time as the said abnormal circumstances have completely ceased to obtain; nevertheless such provisional measure shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the provisional transfer of its seat, shall remain a Luxembourg Company.

Art. 4. The sole objects of the Company shall be taking out of participations in any form whatsoever in Luxembourg or foreign enterprises or companies, the acquisition by purchase, exchange, subscription, contribution of any other kind, and the alienation by sale, exchange and any other method of securities of all kinds; the control and exploitation of those participations, in particular through the grant to the enterprises in which it is interested of all assistance, loans, advances or guarantees; the use of those funds for the creation, management, exploitation and liquidation of a portfolio consisting of any securities and licences of any origin, the acquisition by contribution, subscription, direct underwriting or purchase option and any other method of any securities and licences, the realisation by sale, transfer, exchange or otherwise and the exploitation of those transactions and licences and, more generally, any commercial, financial or securities transactions related directly or indirectly to the Company's objects or liable to contribute to its development.

The Company may also and subsidiarily purchase, sell, rent and manage any immovable property whether located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 5. The Company's capital shall be fixed at fifty thousand euro (€ 50,000.-), represented by five hundred (500) shares of a nominal value of one hundred euro (€ 100.-), each having a vote at the General Meetings.

The shares shall be registered or bearer shares at the election of the Shareholder.

In the event of a division of property in the shares, the exercise of the totality of the rights appertaining to the Company, and in particular the right to vote at General Meetings, shall be reserved for Shareholders having the rights of usufruct in the shares, to the exclusion of Shareholders holding the bare legal interest therein; the exercise of property rights, as determined by the ordinary law, shall be reserved for Shareholders holding the bare legal interest in the shares to the exclusion of Shareholders having the interest of usufruct.

The authorized capital shall be fixed at five hundred thousand euro (€ 500,000.-) represented by five thousand (5,000) shares of a nominal value of one hundred euro (€ 100.-) each.

The authorized capital and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by decision of the sole shareholder or in the event of plurality of shareholders by resolution of the General Meeting of Shareholders passed in the manner laid down for amendments to the statutes.

For a period of five (5) years from the date of publication of this act, the Board of Directors shall be authorized to increase at such time as is fitting the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such capital increases may be subscribed for and issued in the form of shares with or without share premium as to be determined by the Board of Directors. Such capital increases may be made for contribution in cash or in kind and by the capitalization of reserves.

The Board of Directors is specifically authorized to make such issue without reserving for existing Shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The Board of Directors may delegate any board member, manager, proxy-holder or any other person duly authorized to receive subscriptions and payment of the price of the shares representing the whole or part of the increase in capital.

Each time the Board of Directors proceeds to have an increase in the subscribed capital authentically attested to, this article shall be deemed to have been automatically amended to suit the change which has been made.

The Company may buy back its own shares on the terms laid down by law. In the event of the sale of the right of usufruct or bare legal property, the value of the beneficial or bare legal interest shall be determined by the value of the full ownership of the shares and by values representing the usufruct and bare legal interest in accordance with the actuarial tables in force in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 6. In the event of plurality of shareholders, the company must be managed by three members at least, shareholders or not.

If the company is established by a sole shareholder or if at the time of a general assembly of the shareholders, it is noted that the company has only one shareholder remaining, the composition of the board of directors can be limited to only one member, to the ordinary general assembly according to the observation of more than shareholder.

The administrators or the sole administrator will be named for a term which cannot exceed six years.

The outgoing administrators can be re-elected.

In the event of a post of Director appointed by General Meeting becoming vacant, the remaining Directors so appointed shall be entitled to fill the post provisionally; in such case, the next General Meeting shall proceed to the definitive election.

Art. 7. The Board of Directors shall be vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to carry out all acts of disposal and administration which come within the objects of the Company, and everything which is not reserved to the General Meeting by the statutes or by law shall be within its competence. It may in particular compromise, settle and authorize any waivers and releases, with or without payment.

The Board of Directors is authorized to distribute interim dividends in accordance with the terms and procedures laid down by law.

The Board of Directors may delegate all or part of the day-to-day management of the Company's business, together with the representation of the Company as regards the said management, to one or more Directors, Managers, Administrators and/or Agents, Shareholders or not.

The company is committed, in all circumstances, by the joint signatures of two Directors, one of those being the Managing-Director, or by the individual signature of a Director or a mandatory of the Company duly authorised, or by the single signature of any person to whom such special power of attorney has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 8. Judicial actions shall be pursued, whether as plaintiff or as defendant, in the name of the Company by a Member of the Board by the sole administrator or the person delegated for that purpose by the Board.

Art. 9. The Company shall be supervised by one or more Auditors; they shall be appointed for a term which may not exceed six years. They may be re-elected.

Art. 10. The financial year shall commence on January first and end on December thirty-first each year.

Art. 11. The annual General Meeting of Shareholders shall meet automatically at the Company's seat or at any other place in Luxembourg indicated in the notice of meeting on the last Friday in June at 2 a.m. If that day should fall on a holiday, the meeting shall be held on the first following working day.

Art. 12. Every Shareholder shall have the right to vote himself or by proxy. Proxies need not themselves be Shareholders.

Art. 13. The General Meeting shall have the widest powers to carry out or ratify any acts affecting the Company. It shall decide on the allocation and distribution of the net profit.

The General Meeting may decide that the distributable reserves and profits are to be used to pay off the capital, without any reduction in the stated capital.

If there is a sole shareholder, this shareholder exerts all the powers conferred by the assembly of the shareholders of the company.

Art. 14. For all points not dealt with in the present Statute, the parties shall defer to the provisions of the Law of 10 August 1915 and amending laws.

Transitional Provision

- By way of exception, the first financial year shall commence today and end on December 31st, 2007.

Subscription

The Company's capital has been subscribed as follows:

Mr Claudio Zampa, prenamed, five hundred shares	500
Total: five hundred shares	500

All the shares so subscribed have been paid up in cash so that the sum of fifty thousand euro (€ 50,000.-) is now at the disposal of the Company, as has been proved to the Notary, who attests expressly to this fact.

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with

Costs

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any form whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation amount to approximately two thousand two hundred EURO (€ 2,200.-).

139629

Extraordinary general meeting

And at this moment, the sole shareholder hold an Extraordinary General Meeting, and adopted the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three:

a) Mr Claudio Zampa, consultant, born on December 14, 1962 at Udine, Italy, residing at Villa Helvetia CH 6914 Carona, Switzerland,

b) Mr Cédric Raths, private employee, born on April 9, 1974 in Bastogne, Belgium, with professional address at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

c) Mr Edward Greco, lawyer, born on April 12, 1969 in London, United Kingdom, residing at Via Montalbano 9 CH6925 Collina D'Oro, Switzerland.

Second resolution

The number of Auditors is fixed at one.

The following is appointed Auditor:

The Company EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.à.r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2449, 47, boulevard Royal, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under B 33.065.

Third resolution

The mandate of the directors and of the Auditor so appointed is unpaid and will terminate at the end of the Statutory General Meeting of the year 2013.

Fourth resolution

The Company's address is fixed at 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

The General Meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new address within the locality of the statutory seat of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above-named person, this deed is worded in French followed by a English translation; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the French and English texts, the French version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, said person appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

Signé: S. Afonso-da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2007, Relation: EAC/2007/13507. - Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007139162/219/307.

(070161611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Louvigny Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.420.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société, le 12 novembre 2007 que le siège social de la Société a été transféré avec effet au 1^{er} décembre 2007 du 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg vers le 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007139015/1035/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06238. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Guerdon Investments S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.627.

—
DISSOLUTION

Extrait

Les actionnaires de GUERDON INVESTMENTS SA, qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 8 novembre 2007 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Que la liquidation de la société anonyme GUERDON INVESTMENTS SA en liquidation est achevée et qu'elle à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Deuxième résolution

Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Les actionnaires

Référence de publication: 2007139018/763/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02808. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Axolia SA., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 119, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.036.

L'an deux mille sept, le cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AXOLIA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 38, avenue du X septembre, R.C. S. Luxembourg section B numéro 129.036, constituée suivant acte reçu le 24 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1606 du 31 juillet 2007 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de Luxembourg à Fentange et modification subséquente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts.

2.- Modification de l'objet social en donnant à l'article 4 la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'achat, la vente et le négoce de tous matériels techniques destinés aux professionnels comme aux particuliers.

La Société a également pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, la prestation de services à filiales, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, de créances, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société a également pour objet l'exécution de toutes opérations immobilières, la gestion et l'administration de biens immobiliers.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X septembre à L-5811 Fentange, 119, rue de Bettembourg.

En conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2 al. 1^{er}** . Le siège social est établi à Fentange.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social en donnant désormais à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'achat, la vente et le négoce de tous matériels techniques destinés aux professionnels comme aux particuliers.

La Société a également pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, la prestation de services à filiales, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, de créances, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société a également pour objet l'exécution de toutes opérations immobilières, la gestion et l'administration de biens immobiliers.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007. Relation: LAC/2007/34331. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007139139/211/69.

(070161960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

GPB Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.596.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de la Société du 7 novembre 2007

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2007.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

139632

Luxembourg, le 15 novembre 2007.
Pour GPB ASSET MANAGEMENT S.A.
M. Kremer

Référence de publication: 2007139021/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06720. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Superbond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 66.182.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.
Le Conseil d'Administration
D. Murari / M. La Rocca
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007139022/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05788. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

DTF s.à.r.l., Drill-Tech-Fondations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 80.887.

EXTRAIT

Nom de la Société: DTF, DRILL-TECH-FONDATIONS, S.à r.l.

Siège Social: 21, rue Louvigny - L-1946 Luxembourg

N ° du Registre de Commerce: B numéro 80.887

Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 novembre 2007:

- L'Assemblée a accepté la démission du gérant, Monsieur Giuseppe Castellaneta
- L'Assemblée a nommé la société ARIAS MANAGEMENT GROUP LLC, avec son adresse au 341, Raven Circle, Kent County, Wyoming, Delaware 19934, aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139075/6961/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04844. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.
